EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

8e séance du mardi 10 novembre 2026

Présidence de Mme Anouck Saugy, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Sabine Finci et consorts « Face à la montée de l'antisémitisme à Lausanne, quelles mesures concrètes pour protéger les habitants et lutter contre la haine ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

et adopte

les résolutions de M. De Vargas, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité présente, conformément à la Stratégie nationale 2026-2031, un plan lausannois contre les discriminations, y compris contre l'antisémitisme, comprenant sensibilisation, protection des personnes concernées et évaluation des résultats, notamment face aux discours d'exclusion et de déshumanisation. »

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mène, à court terme et avec des organisations spécialisées, une campagne de sensibilisation contre toute forme de discrimination. »

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité condamne publiquement les appels à la haine et à la violence visant des personnes en raison de leur identité, y compris lorsqu'ils émanent de groupes politiques ou associatifs. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix novembre deux mille vingt-six.

La présidente

CONSEIL COMMUNAL · DE LAUSANNE · LIBERTÉ ET PATRIE

La secrétaire adjointe